



Service QRCheck DSBrowser

Conditions Générales

Sommaire

Préambule	2
Article 1 : Objet	2
Article 2 : Documents contractuels	2
Article 3 : Définitions	3
Article 4 : Conditions de fourniture et d'accès au Service QRCheck	5
Article 5 : Le Service QRCheck	6
Article 5-1 : Description du Service QRCheck	6
Article 5-2 : Durée du Service QRCheck	6
Article 5-3 : Moyens nécessaires à la mise en œuvre du Service QRCheck	7
Article 5-4 : Accès au Service QRCheck	7
Article 5-5 : Utilisateurs de QRCheck et Bénéficiaires du Service QRCheck	7
Article 5-6 : Développements Spécifiques	8
Article 5-7 : Propriété intellectuelle	8
Article 5-8 : Disponibilité et qualité de service	8
Article 5-9 : Assistance Client	9
Article 6 : Sécurité et confidentialité du SSE DSBrowser	9
Article 7 : Données à caractère personnel	9
Article 8 : Conditions financières	10
Article 8-1 : Tarification du Service QRCheck	10
Article 8-2 : Révision des tarifs du Service QRCheck	11
Article 8-3 : Facturation du Service QRCheck	11
Article 8-4 : Frais de mission à l'étranger	12
Article 8-5 : Paiement du Service QRCheck	12
Article 9 : Déclarations et Obligations du Client	12
Article 10 : Responsabilité	13
Article 11 : Information et conseil	14
Article 12 : Force majeure	14
Article 13 : Modification des Conditions Générales du Service QRCheck	15
Article 14 : Résiliation	15
Article 14-1 : Résiliation pour inexécution	15
Article 14-2 : Résiliation en cas de refus des nouvelles Conditions Générales	15
Article 15 : Dénonciation du Contrat	15
Article 16 : Suspension du Service QRCheck	16



Article 17 : Désactivation	16
Article 18 : Sous-traitance	16
Article 19 : Assurances	16
Article 20 : Confidentialité du contrat	17
Article 21 : Non sollicitation du personnel	17
Article 22 : Autorisation de référencement	17
Article 23 : Changement de situation	17
Article 24 : Non renonciation	17
Article 25 : Nullité partielle	18
Article 26 : Loi applicable – Langue - Attribution de Compétence	18

Préambule

Le Client reconnaît préalablement :

- avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales en vigueur à la date de la validation du bon de commande ou de la conclusion du Contrat.
- qu'il dispose de la capacité juridique et technique lui permettant de s'engager en connaissance de cause dans ce cadre,
- que la validation du bon de commande ou la conclusion du Contrat, ainsi que l'utilisation du Service QRCheck DSBrowser, impliquent qu'il accepte sans réserve l'intégralité des présentes Conditions Générales.

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels :

- DSBrowser SAS fournit le Service QRCheck DSBrowser (ci-après désigné « QRCheck ») au Client,
- le Client et les Utilisateurs de QRCheck peuvent y accéder et l'utiliser,
- DSBrowser SAS fournit au Client les Développements Spécifiques permettant d'adapter le Service QRCheck à ses besoins spécifiques.

Article 2 : Documents contractuels

Les documents contractuels régissant la fourniture et l'utilisation sont :

- Le Bon de Commande,
- les Conditions Particulières d'utilisation du Service QRCheck par le Client,
- les présentes Conditions Générales du Service QRCheck.



Article 3 : Définitions

- **API QRCheck** : Interface permettant l'utilisation du Service QRCheck.
- **Bon de Commande** : document papier ou numérique spécifiant les informations nécessaires à la fourniture du Service QRCheck et permettant au Client de passer commande.
- **Certificat de Signature Electronique** : attestation électronique qui associe les données de validation d'une signature électronique à une personne physique et confirme au moins le nom ou le pseudonyme de cette personne.
- **Client** : personne morale ayant souscrit au Service QRCheck.
- **Client DSBrowserPRO** : application logicielle installée sur le poste client, disposant d'une interface permettant de dialoguer avec les serveurs DSBrowserPRO.
- **Cloud DSBrowserPRO** : infrastructure d'hébergement de Documents Electroniques, de données et d'applications du Client sur les serveurs de DSBrowser SAS.
- **Codes d'Accès** : Identifiant et Mot de Passe associés à la Licence Utilisateur.
- **Conditions Générales** : désigne la version en vigueur du présent document.
- **Conditions Particulières** : désigne les conditions accordées spécifiquement par la Société au Client en application des Conditions Générales.
- **Conservation** : stockage dans le Service d'Archivage Electronique DSBrowser d'un Document Electronique pendant une certaine durée, dans des conditions propres à assurer sa préservation de toute altération, modification ou destruction.
- **Contrat** : accord conclu entre les Parties selon les documents contractuels mentionnés à l'article 2.
- **Date de Mise en Service** : date à laquelle la Société met à disposition du Client, en vue de son utilisation, le Service QRCheck.
- **Désactivation** : désactivation des fonctions de consultation et de vérification décrites à l'article 5-1 des présentes Conditions Générales, selon les modalités décrites à l'article 17.
- **Développements Spécifiques** : développements informatiques réalisés à la demande du Client, dans le but d'adapter le Service QRCheck à ses besoins spécifiques.
- **Document Electronique** : un document électronique est tout contenu conservé sous forme électronique, notamment un texte ou un enregistrement sonore, visuel ou audiovisuel, ou un lien URL.
- **Document Electronique Archivé** : Document Electronique ayant fait l'objet d'une Attestation de Dépôt d'Archive consécutivement à son Versement dans le Service d'Archivage Electronique DSBrowser mis à disposition du Client.
- **Document Electronique Eligible** : un Document Electronique au format PDF, JPEG ou PNG, seuls ces formats pouvant être utilisés dans le cadre de QRCheck et dans le cadre du Service d'Archivage Electronique DSBrowser.
- **Document Electronique Signé** : un Document Electronique au format PDF signé au moyen du SSE DSBrowser.



- **Frais de Mise en Service** : frais facturés par la Société lors de la mise en place du Service QRCheck au profit du Client.
- **Frais de Maintenance Annuelle** : frais proportionnels aux Développements Spécifiques, facturés en contrepartie des prestations de maintenance corrective, de mise à jour de sécurité et d'assistance liées aux Développements Spécifiques.
- **JPEG** : fichier image compressé selon la norme ISO/CEI 10918-1 UIT-T Recommandation T.81.
- **Licence Utilisateur** : droit d'utilisation personnel concédé à un Utilisateur, lui permettant l'accès au Service DSBrowserPRO et son utilisation.
- **Loi Informatique et Libertés** : loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- **Mot de Passe** : code personnel et confidentiel que choisit l'Utilisateur pour s'authentifier sous un Identifiant lors de l'accès au Service DSBrowserPRO.
- **Mot de Passe de Signature**: code personnel et confidentiel que choisit l'Utilisateur Signataire pour s'authentifier lors de l'accès au SSE DSBrowser.
- **PDF** : « *Portable Document Format* » (format de document portable), au sens de la norme ISO 32000.
- **PNG** : fichier image compressé selon la norme ISO/CEI 15948:2004.
- **Procès-Verbal de Recette** : document par lequel la Société établit l'achèvement et la bonne exécution des Développements Spécifiques commandés par le Client, le cas échéant par lots successifs.
- **RGPD** : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit règlement général sur la protection des données personnelles.
- **SSE DSBrowser** : le service fourni par la Société DSBrowser au Client décrit à l'article 5 des Conditions Générales du Service de Signature Electronique DSBrowser.
- **Service DSBrowserPRO** : le service fourni par la Société DSBrowser au Client, décrit à l'article 4 des Conditions Générales du Service DSBrowserPRO.
- **Société** : désigne la société DSBrowser SAS, 21 rue Mademoiselle 75015 Paris, 524 663 895 R.C.S Paris.
- **Société Affiliée** : toute entité sur laquelle l'une des Parties exerce un contrôle exclusif ou conjoint, directement ou indirectement, ou qui exerce un contrôle exclusif ou conjoint sur l'une des Parties, directement ou indirectement, ou qui est sous le même contrôle que l'une des Parties, directement ou indirectement, au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce.
- **Société Bénéficiaire** : désigne toute Société Affiliée du Client désignée par le Client sous son entière et exclusive responsabilité, susceptible d'utiliser ou d'accéder au Service QRCheck.
- **Téléchargement** : transmission d'informations par transfert depuis les serveurs du Service DSBrowserPRO mis à la disposition du Client, vers une application logicielle installée sur un poste client.



- **Téléversement** : transmission d'informations par transfert depuis une application logicielle installée sur un poste client vers les serveurs du Service DSBrowserPRO mis à la disposition du Client.
- **Tiers Accédant à QRCheck** : tiers, connu du Client ou non, accédant aux seules fonctions de consultation et d'authentification du Service QRCheck. La fonction de génération de QR code n'est accessible qu'aux Utilisateurs de QRCheck.
- **Traitement, responsable du traitement** : ont le sens indiqué au Règlement Général sur la Protection des Données.
- **Utilisateur** : personne physique ou automate désigné par le Client, utilisant le Service DSBrowserPRO sous l'entière et exclusive responsabilité du Client.
- **Utilisateur de QRCheck** : personne physique désignée par le Client, disposant d'une licence Utilisateur DSBrowserPRO et lui ayant associé un Certificat de Signature Electronique dans le but d'utiliser le SSE DSBrowser, qui utilise le Service QRCheck sous l'entière et exclusive responsabilité du Client.
- **Utilisateur Signataire** : Utilisateur ayant associé un Certificat de Signature Electronique à sa Licence Utilisateur DSBrowserPRO, dans le but d'utiliser le SSE DSBrowser.

Article 4 : Conditions de fourniture et d'accès au Service QRCheck

Pour pouvoir bénéficier du Service QRCheck, le Client doit nécessairement avoir conclu avec la Société un contrat de fourniture de chacun des Services suivants :

- Service DSBrowserPRO,
- Service d'Archivage Electronique DSBrowser,
- Service de Signature Electronique DSBrowser.

Pour pouvoir, au moyen du Service QRCheck, générer des QR codes sur les Documents Electroniques Signés, l'Utilisateur de QRCheck désigné par le Client doit nécessairement disposer d'une Licence Utilisateur lui ouvrant droit au Service DSBrowserPRO et d'un Certificat de Signature Electronique.

Il est ici rappelé que, pour activer la fonction de signature électronique et, par conséquent, celle de génération de QR codes, le Certificat de Signature Electronique doit être Téléversé par l'Utilisateur Signataire sur les serveurs de la Société, à partir du Client DSBrowserPRO.

Un Document Electronique Signé sur lequel un QR code généré par QRCheck a été apposé n'est consultable par lecture du QR code que s'il a été déposé au préalable dans le Service d'Archivage Numérique DSBrowser.

La conformité d'un Document Electronique Eligible à son original numérique n'est vérifiable via la fonction de Téléversement de QRCheck que si l'original numérique a été déposé au préalable dans le Service d'Archivage Numérique DSBrowser.



Article 5 : Le Service QRCheck

Article 5-1 : Description du Service QRCheck

Le Service QRCheck est un ensemble de moyens techniques informatiques mis à disposition du Client, permettant :

- La génération, par un Utilisateur de QRCheck, d'un QR code au moment de la signature d'un Document Electronique au format PDF stocké dans le Cloud DSBrowserPRO.
- La consultation sur smartphone, par un Utilisateur de QRCheck ou un Tiers Accédant à QRCheck, de l'original numérique d'un Document Electronique Signé sur lequel a été apposé un QR code via QRCheck, dès lors que le document a été déposé au préalable dans le Service d'Archivage Numérique DSBrowser.
- La vérification sur smartphone ou ordinateur, par un Utilisateur de QRCheck ou un Tiers Accédant à QRCheck, de la conformité d'un Document Electronique Eligible à son original numérique, dès lors que celui-ci a été déposé au préalable dans le Service d'Archivage Numérique DSBrowser.

La vérification de la conformité d'un Document Electronique Eligible à son original numérique repose sur des contrôles techniques permettant de reconnaître si un document identique en tous points au document présenté est conservé dans un Service d'Archivage Electronique DSBrowser.

De par sa conception orientée vers la sécurité, le Service QRCheck a les particularités suivantes : les moyens techniques permettant l'apposition du QR code et l'authentification des Documents Electroniques ne sont installés ni sur le terminal utilisé, ni sur le Client DSBrowserPRO, mais sur les serveurs de la Société.

A la demande du Client, des Développements Spécifiques peuvent être réalisés par la Société, dans le but d'adapter le Service QRCheck aux besoins spécifiques du Client.

Le Service QRCheck est un service assuré à distance, faisant l'objet de mises à jour régulières, tant fonctionnelles que de sécurité, ainsi que d'interventions de maintenance.

La Société s'engage à tout mettre en œuvre pour fournir au Client le Service QRCheck dans les meilleures conditions et souscrit à ce titre une obligation de moyens.

Article 5-2 : Durée du Service QRCheck

Le Service QRCheck est souscrit, à compter de la Date de Mise en Service, pour une durée indéterminée. En tout état de cause, si le Service QRCheck venait à cesser avant le terme de la durée de Conservation des Documents Electroniques Archivés, les fonctions de consultation et de vérification de la conformité décrites à l'article 5-1 continueraient d'être accessibles jusqu'au terme de ladite durée de Conservation,



sauf à ce que le Client opte pour la Désactivation de ces fonctions, selon les modalités décrites à l'article 17.

A compter de sa notification par la Société au Client, la Date de Mise en Service est le fait générateur de la facturation récurrente de QRCheck.

Les engagements contractuels au titre des Développements Spécifiques commandés, sont réputés souscrits pour la durée nécessaire à leur bonne exécution.

Article 5-3 : Moyens nécessaires à la mise en œuvre du Service QRCheck

Il appartient au Client de s'assurer qu'il dispose des moyens lui permettant la mise en œuvre du Service QRCheck, notamment :

- d'une connexion aux réseaux de télécommunications permettant l'accès à internet dans de bonnes conditions d'exploitation,
- d'une autorisation dans le réseau interne du Client pour l'accès à Internet,
- des moyens matériels et logiciels adaptés et d'un personnel dont les qualifications techniques sont en adéquation avec les nécessités de l'utilisation du Service QRCheck,
- d'une organisation et des procédures assurant la sécurité et la confidentialité de l'accès au Service QRCheck par les Utilisateurs de QRCheck.

Il est ici rappelé que les coûts d'accès et d'utilisation des réseaux de télécommunication, ainsi que les coûts d'accès au réseau internet sont à la charge exclusive du Client, le Service QRCheck n'incluant aucun de ces éléments.

Article 5-4 : Accès au Service QRCheck

Pour pouvoir accéder au Service QRCheck et générer des QR codes sur les Documents Electroniques Signés, l'Utilisateur de QRCheck désigné par le Client doit nécessairement disposer :

- d'une Licence Utilisateur,
- des Codes d'Accès associés à la Licence Utilisateur,
- d'un Certificat de Signature Electronique Téléversé par l'Utilisateur depuis le Client DSBrowserPRO,
- d'un Mot de Passe de Signature,
- le cas échéant, d'un support de double authentification.

Article 5-5 : Utilisateurs de QRCheck et Bénéficiaires du Service QRCheck

Le Client est libre de désigner, sous son entière et exclusive responsabilité, tout Utilisateur de QRCheck et toute Société Bénéficiaire du Service QRCheck, à condition de le notifier à la Société dans un délai raisonnable.

Seul le Client est habilité à agir en responsabilité à l'égard de la Société, à l'exclusion de toute Société Bénéficiaire. Dans l'éventualité d'une action en responsabilité et, plus généralement, de toute action en justice dans le cadre du présent Contrat, le



Client centralisera les demandes et fera son affaire de la répartition d'éventuels dommages et intérêts. Le Client se porte fort des Sociétés Bénéficiaires pour l'application du présent article.

Article 5-6 : Développements Spécifiques

Lorsque des Développements Spécifiques sont réalisés dans le cadre d'une commande du Client, la Société communique au Client un Procès-Verbal de Recette au plus tard à la Date de Mise en Service des Développements Spécifiques.

Le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du Procès-Verbal de Recette pour faire part à la Société de ses éventuelles observations et réserves. A l'issue de ce délai, aucune contestation du Client ne sera plus recevable, le Client étant réputé avoir accepté définitivement et sans recours les Développements Spécifiques visés par le Procès-Verbal de Recette.

Article 5-7 : Propriété intellectuelle

La Société est seule propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle liés au Service QRCheck.

La Société est seule propriétaire des Développements Spécifiques effectués à la demande du Client.

Aucun transfert de droits de propriété intellectuelle de la Société vers le Client ne résulte du présent Contrat.

Le droit d'utilisation du Service QRCheck concédé par la Société au Client et aux Utilisateurs de QRCheck qu'il désigne, est un droit d'utilisation personnel, limité, révocable, non-transférable, non cessible, non-exclusif et valable dans le monde entier, pendant toute la durée du Contrat.

L'utilisation, par les Tiers Accédant à QRCheck, des fonctions de consultation et de vérification de la conformité à un original décrites à l'article 5-1, ne constitue aucun droit en leur faveur.

A l'exception du droit d'utilisation du Service QRCheck, la Société se réserve tout autre droit.

Article 5-8 : Disponibilité et qualité de service

La Société s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité de l'accès au Service QRCheck, dans le cadre de son obligation de moyens. En conséquence, la Société s'efforcera d'offrir un accès aux serveurs 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

La Société se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité au Service QRCheck pour d'éventuelles interventions de



maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services, après en avoir informé le Client.

La Société décline toute responsabilité quant aux éventuelles anomalies et incidents d'accès au Service QRCheck qui résulteraient des réseaux de télécommunications et des matériels et logiciels utilisés par le Client.

Article 5-9 : Assistance Client

La Société met à la disposition du Client une assistance technique par courrier électronique, courrier postal et télécopie, en français et anglais, les jours ouvrés de 9h00 à 18h00 heure de Paris. Une assistance téléphonique en français est assurée aux mêmes heures.

Article 6 : Sécurité et confidentialité du SSE DSBrowser

La Société met en œuvre les moyens matériels, logiciels et organisationnels qui lui permettent de remplir son obligation de moyens quant à la sécurité, l'intégrité et la confidentialité du Service QRCheck, notamment dans le cadre du Service DSBrowserPRO et du Service d'Archivage Electronique DSBrowser, dont l'utilisation par le Client est une condition nécessaire pour utiliser le Service QRCheck, comme indiqué à l'article 4 des présentes Conditions Générales.

Les mesures techniques et organisationnelles que la Société met en œuvre visent à offrir les mêmes niveaux de sécurité à tous les clients de la Société, quelle que soit l'utilisation qu'ils font du Service QRCheck.

Article 7 : Données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat et aux seules fins de permettre l'utilisation du Service QRCheck et de fournir l'assistance au Client, la Société pourra être amenée à collecter et traiter des données personnelles des Utilisateurs de QRCheck, au sens de la Loi Informatique et Libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles, pour son propre compte, en tant que responsable du traitement.

La Politique de Protection des Données à Caractère Personnel, dont la version en vigueur est publiée sur le site internet de la Société, décrit les engagements pris à cette fin par la Société.

Au cas où une décision de justice ou d'une autorité administrative imposerait à la Société la divulgation des données personnelles d'un Utilisateur de QRCheck, celle-ci les communiquerait à qui de droit, dans la stricte mesure des termes de l'injonction. Dans la mesure où ladite décision ne s'y opposerait pas, la Société en informerait immédiatement l'Utilisateur de QRCheck concerné et le Client.

Les données personnelles de l'Utilisateur de QRCheck nécessaires à l'utilisation du Service QRCheck sont : le nom, le prénom, une adresse de messagerie électronique



et les données du Certificat de Signature Electronique. Ces données sont collectées lors du Téléversement du Certificat de Signature Electronique sur les serveurs de la Société.

Le refus de consentir à la collecte et au traitement de ces données a pour conséquence l'impossibilité pour la Société de fournir le Service visé par les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Les données personnelles de l'Utilisateur ne sont transmises à aucun tiers destinataire et ne font l'objet d'aucun transfert en dehors du territoire de l'Union Européenne. Elles ne servent de base à aucune décision résultant d'un traitement automatisé. Elles ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à la bonne exécution du présent Contrat.

Le Client est informé que, conformément à la réglementation, ses données à caractère personnel seront conservées ou supprimées après son décès et qu'il dispose du droit de choisir de communiquer ou non ces données à un tiers qu'il désigne.

DSBrowser, en tant que responsable du traitement, ne traite ni ne collecte de données sensibles.

Les personnes concernées bénéficient, conformément à réglementation, des droits suivants auprès de la Société :

- Droit d'accès aux données personnelles,
- Droit de rectification des données personnelles,
- Droit à l'effacement des données personnelles,
- Droit à la portabilité des données personnelles,
- Droit à la limitation du traitement,
- Droit d'opposition au traitement.

Toute demande d'exercice de ces droits par les personnes concernées, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité signé, est à adresser à :

M. le Responsable du Traitement des Données Personnelles
DSBrowser SAS
21, rue Mademoiselle
75015 PARIS
contact@dsbrowser.com

Article 8 : Conditions financières

Article 8-1 : Tarification du Service QRCheck

La tarification du Service QRCheck comprend :

- Pour chaque Utilisateur de QRCheck, un supplément à la Licence Utilisateur DSBrowserPRO, ouvrant droit à l'utilisation du Service QRCheck,
- les frais d'exploitation de l'API QRCheck,



- les Frais de Mise en Service,
- les Frais de Maintenance Annuelle.

Les Développements Spécifiques font l'objet d'un devis estimatif en fonction des demandes du Client.

Lorsque des Développements Spécifiques sont réalisés, des Frais de Maintenance Annuelle proportionnels au montant des Développements Spécifiques sont facturés au Client.

Tout Bon de Commande adressé par la Société au Client comporte les tarifs du Service QRCheck en vigueur au moment de l'émission du Bon de Commande.

Les prix des Services s'entendent hors taxes et sont exprimés en euros. La Taxe sur la Valeur Ajoutée est à la charge du Client, en sus du prix des Services.

La Société répercute sans délai au Client toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Article 8-2 : Révision des tarifs du Service QRCheck

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs du Service QRCheck. Les nouveaux tarifs seront notifiés au Client avec un préavis de 60 (soixante) jours. La modification des tarifs constitue une modification des Conditions Générales régie par les articles 13 et 14-2 des présentes Conditions Générales.

Les tarifs figurant dans le Bon de Commande sont garantis pour une durée de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date d'émission du Bon de Commande par la Société.

Article 8-3 : Facturation du Service QRCheck

La date de début de facturation est la Date de Mise en Service, pour :

- le supplément à la Licence Utilisateur DSBrowserPRO, ouvrant droit à l'utilisation du Service QRCheck,
- les frais d'exploitation de l'API QRCheck.

Les redevances d'utilisation du Service QRCheck et les loyers d'Exploitation de l'API QRCheck sont facturés mensuellement terme à échoir.

Les Frais de Maintenance Annuelle sont facturés annuellement terme à échoir.

Le cas échéant, les facturations périodiques sont ajustées prorata temporis.

Les Frais de Mise en Service et les Développements Spécifiques sont facturés au plus tard à la Date de Mise en Service.

Lorsque le montant et la durée des travaux le justifie, les Frais de Mise en Service et les Développements Spécifiques peuvent faire l'objet d'une facturation d'acomptes par la Société, selon les modalités indiquées dans le Bon de Commande.



Article 8-4 : Frais de mission à l'étranger

Les éventuels frais de mission en dehors du territoire de la France Métropolitaine, notamment les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, encourus par la Société dans le cadre du présent Contrat feront l'objet d'un devis estimatif. Les frais de mission acceptés par le Client lui seront refacturés.

Article 8-5 : Paiement du Service QRCheck

Les factures sont payables à 30 (trente) jours calendaires de leur date d'établissement.

Le paiement des factures est effectué par prélèvement automatique sur le compte bancaire désigné par le Client ou par virement bancaire sur le compte désigné par la Société.

En cas de règlement partiel ou de paiement groupé de plusieurs factures, le Client notifiera à la Société lors du paiement l'ordre d'affectation des sommes réglées, à défaut de quoi la Société y procédera elle-même, sans recours pour le Client.

Tout incident ou retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard calculées sur les sommes dues au taux directeur de la BCE majoré de 10% et, en tout état de cause, à un taux ne pouvant être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers, de dossier, de mise en demeure et de recouvrement correspondant, sans préjudice de la suspension ou de la résiliation du présent Contrat.

Tout désaccord ou demande de rectification d'une facture est à notifier à l'autre Partie dans un délai de 6 (six) mois à compter de la date d'établissement de la facture, à défaut de quoi la facture sera réputée acceptée par la Partie demandeuse.

En tout état de cause, au cas où le Client délèguerait à une Société Bénéficiaire le paiement des factures établies à son ordre, le Client demeure seul responsable vis-à-vis de la Société.

Article 9 : Déclarations et Obligations du Client

Le Client reconnaît être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données.

Le Client reconnaît également être informé que l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau.



Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées pour la protection et la sauvegarde de ses propres environnements informatiques et données.

Le Client est seul responsable de la gestion, de la protection et de la confidentialité des Mots de Passe de Signature permettant aux Utilisateurs de QRCheck de générer des QR codes sur les Documents Electroniques Signés. Toute connexion au Service QRCheck et toute génération de QR Code effectuée en utilisant un Certificat de Signature Electronique et un Mot de Passe de Signature associés à une Licence Utilisateur sera réputée avoir été effectuée par l'Utilisateur de QRCheck lui-même.

Toute utilisation frauduleuse ou non autorisée du Service QRCheck dont le Client aurait connaissance ou suspecterait doit être par lui immédiatement signalée à la Société, qui prendra les mesures nécessaires pour interdire l'utilisation du Certificat de Signature Electronique concerné.

Le Client s'engage à ne pas faire un usage du Service QRCheck susceptible de revêtir d'un QR code toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes moeurs ou à l'ordre public et susceptible de porter atteinte aux droits des tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.

Le Client reconnaît qu'en utilisant le Service QRCheck, il offre à des tiers, connus de lui ou non (« Tiers Accédant à QRCheck ») la possibilité d'accéder à ses Documents Electroniques Archivés, sans toutefois accéder directement à l'infrastructure d'archivage. Cette possibilité cesse dès lors que les Documents Electroniques ne sont plus conservés dans le Service d'Archivage Electronique DSBrowser.

Le Client reconnaît expressément que l'accès, par les Tiers Accédant à QRCheck, aux fonctions de consultation et d'authentification de ses Documents Electroniques Archivés décrites à l'article 5-1, résulte exclusivement de sa souscription au Service QRCheck et ne donne naissance à aucun droit desdits Tiers Accédant à QRCheck à l'encontre de la Société.

Le Client reconnaît également que la cessation, pour quelque cause que ce soit, du Service QRCheck avant le terme de la durée de Conversation des Documents Electroniques Archivés, ne met pas fin à l'accès, par les Tiers Accédant à QRCheck, aux fonctions de consultation et d'authentification de ses Documents Electroniques Archivés décrites à l'article 5-1, tant que ces documents sont Conservés dans le Service d'Archivage Electronique DSBrowser, sauf si le Client ordonne la Désactivation, selon les termes de l'article 17 des présentes Conditions Générales.

Le Client s'engage à désigner à la Société un interlocuteur chargé de centraliser les questions de quelque nature que ce soit relatives à la fourniture du Service QRCheck, que les demandes émanent du Client ou de la Société.

Article 10 : Responsabilité

La Société ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages résultant du fait d'un tiers, d'une utilisation du Service QRCheck non conforme, illicite ou détournée ou du non-respect par le Client des prérequis indiqués à l'article 5-3.



La Société ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects, notamment et sans que cette liste soit limitative, perte d'exploitation, de clientèle ou de marché, atteinte à l'image de marque, qui pourraient résulter de l'utilisation du Service QRCheck par le Client, du fait de l'indisponibilité des réseaux de télécommunications ou de la défaillance des matériels et logiciels utilisés par le Client, ou encore des actions des tiers.

Le Client est seul responsable du contenu et de l'utilisation des Documents Electroniques Signés revêtus d'un QR code dans le cadre du Service QRCheck, étant ici rappelé que la Société n'a pas accès à leur contenu. Le Client garantit la Société de toutes les conséquences dommageables qui pourraient résulter du contenu et de l'utilisation desdits documents, notamment en matière de propriété intellectuelle et d'atteinte aux droits des tiers.

Le Client est seul responsable de l'utilisation de ses Documents Electroniques Archivés par les Tiers Accédant à QRCheck et décharge expressément la Société de toute responsabilité au titre des éventuelles conséquences dommageables qui pourraient résulter du fait des Tiers Accédant à QRCheck.

Au cas où serait prouvée et retenue la responsabilité de la Société au titre d'un préjudice direct causé par sa faute au Client dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, les Parties conviennent expressément que les sommes allouées à la réparation du préjudice ne pourront en aucun cas excéder :

- par évènement ayant causé un préjudice, le montant facturé hors taxes pour le Service QRCheck au cours des trois (3) derniers mois, au titre de l'Utilisateur de QRCheck concerné, les montants facturés au titre des Développements Spécifiques en étant exclus ;
- par année civile et tous évènements confondus, le montant facturé hors taxes pour le Service QRCheck au cours des six (6) derniers mois, au titre de l'Utilisateur de QRCheck concerné, les montants facturés au titre des Développements Spécifiques en étant exclus.

Article 11 : Information et conseil

La Société informe autant que de besoin le Client de la nécessité de prendre les mesures lui permettant d'assurer le maintien de la compatibilité entre ses propres systèmes informatiques et l'utilisation du Service QRCheck.

La Société informe autant que de besoin le Client des modifications techniques intervenues sur les systèmes utilisés dans le cadre du Service lorsque celles-ci sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'utilisation du Service QRCheck.

Article 12 : Force majeure

La Société ne pourra pas être tenue responsable de la non-exécution d'une obligation relative à l'exécution du présent contrat, consécutive à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.



Le cas de force majeure suspend les obligations relatives à l'exécution du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

Article 13 : Modification des Conditions Générales du Service QRCheck

La Société peut à tout moment modifier les présentes Conditions Générales du Service QRCheck. Les modifications seront notifiées au Client par la Société au plus tard 60 (soixante) jours avant leur entrée en vigueur. A défaut d'exercer son droit de résiliation dans les conditions fixées à l'article 14-2, le Client est réputé avoir accepté les nouvelles Conditions Générales.

Article 14 : Résiliation

Article 14-1 : Résiliation pour inexécution

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de l'une quelconque des obligations stipulées par les présentes Conditions Générales, le Contrat sera résilié de plein droit 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 14-2 : Résiliation en cas de refus des nouvelles Conditions Générales

En cas de refus de modification substantielle des dispositions contractuelles régissant le Service QRCheck, et notamment en cas de refus de modification des tarifs, le Client peut résilier le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 60 (soixante) jours avant la date de Résiliation demandée. Cette Résiliation n'ouvrira droit à aucune indemnisation de l'une ou l'autre des Parties.

Article 15 : Dénonciation du Contrat

L'une ou l'autre des Parties peut dénoncer le présent contrat, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, au plus tard six (6) mois avant la date de fin demandée. Toute dénonciation intervenant moins de six mois avant cette date entraînera l'exigibilité d'une pénalité fixée forfaitairement à trois (3) mois de facturation du Service, sans préjudice des sommes dues au titre de la facturation des Développements Spécifiques.



Article 16 : Suspension du Service QRCheck

La Société se réserve le droit de suspendre le Service QRCheck, sans indemnité et sans que cette suspension fasse naître au profit du Client ou d'un tiers un quelconque droit à dommages et intérêts :

- En cas de non-paiement par le Client des factures échues sans juste motif, 15 (quinze) jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse et jusqu'au paiement complet des sommes dues,
- A la demande ou en vertu d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative,
- En cas d'action du Client ou d'un Utilisateur manifestement susceptible de porter atteinte à l'intégrité ou au bon fonctionnement des infrastructures et dispositifs mis à disposition du Client dans le cadre du Service QRCheck.

Article 17 : Désactivation

A tout moment, le Client peut demander à la Société la Désactivation des fonctions de consultation de l'original numérique d'un Document Electronique Signé et de vérification de la conformité d'un Document Electronique Eligible à son original numérique, décrites à l'article 5-1.

Les conditions et modalités de la Désactivation sont les suivantes :

- le Client demande la Désactivation par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 60 jours avant la date de Désactivation demandée,
- la Société soumet au Client un devis précisant le montant des frais liés à la Désactivation, si le Client l'accepte, il signe un bon de commande ordonnant la Désactivation,
- la Société procède à la Désactivation dans les meilleurs délais, à la condition expresse que l'intégralité des sommes dues à la Société, en ce comprises les sommes dues à raison de la Désactivation demandée, aient été réglées au préalable.

La Désactivation ne met pas fin à la fourniture du Service QRCheck.

Article 18 : Sous-traitance

La Société se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des engagements résultant du présent Contrat. En tout état de cause, la Société demeure seule responsable de l'exécution du Contrat vis-à-vis du Client.

Article 19 : Assurances

La Société a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable l'assurance responsabilité civile nécessaire à l'exercice de son activité. Elle s'engage à donner toute attestation en justifiant au Client s'il en fait la demande expresse.



Le Client fait son affaire de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable des éventuels dommages indirects qui pourraient résulter du présent contrat.

Article 20 : Confidentialité du contrat

Chacune des Parties s'engage à conserver confidentiels pendant cinq (5) ans au moins les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques, juridiques ou autres, auxquels elle aurait pu avoir accès au cours de l'exécution du Contrat et après cessation du Contrat pour quelque cause que ce soit.

Les deux Parties prendront vis-à-vis de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer, sous leur responsabilité, le secret et la confidentialité de toutes les informations et documents mentionnés ci-dessus.

Article 21 : Non sollicitation du personnel

Chacune des Parties renonce, sauf accord écrit préalable, à faire directement ou indirectement, des offres d'engagement à un collaborateur de l'autre partie ou à le prendre à son service sous quelque statut que ce soit.

Cette renonciation est valable pendant la durée du Contrat et une période de 12 (douze) mois au-delà de son terme.

Article 22 : Autorisation de référencement

Le Client, sauf notification contraire adressée à la Société au plus tard à la Date de Mise en Service, autorise la Société à citer dès la Date de Mise en Service son nom, ses marques, ses dénominations commerciales et ses logos, ainsi que ceux de ses Bénéficiaires, à titre de référence sur ses sites internet et sur tout autre support de communication.

Article 23 : Changement de situation

Le Client s'engage à informer la Société, par écrit et dans les meilleurs délais, de toute modification concernant sa situation administrative pouvant avoir des conséquences sur la bon exécution du Contrat, notamment et sans que cette liste soit limitative, changement d'adresse et de domiciliation bancaire.

Article 24 : Non renonciation

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourra être interprété en aucun cas comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.



Article 25 : Nullité partielle

Si l'une quelconque des présentes dispositions est déclarée nulle ou sans objet en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite de la décision définitive d'une juridiction compétente, elle sera réputée non écrite. Les autres dispositions garderont cependant toute leur force et leur portée, sauf si elles présentent un caractère indissociable avec la stipulation non valide. Les Parties s'efforceront de remplacer les clauses inapplicables dans un esprit fidèle à celui prévalant lors de la conclusion du Contrat.

Article 26 : Loi applicable – Langue - Attribution de Compétence

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française.

Seule la version française fait foi en cas de traduction du Contrat.

Dans le cadre de la législation en vigueur, la Société donnera droit à toute demande ou réquisition émanant de l'autorité judiciaire ou administrative.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel est situé le siège social de la Société.
